

SEANCE DU 21 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un du mois de mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vézères se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DURAND Jacky, Maire ; CHOPET Francis, premier adjoint ; FRADIN Guy, deuxième adjoint ; BAILLARGEAU Muriel ; BANCHEREAU Sylviane ; HOF Jean-Pierre ; BISSIRIER Frédérique ; NOUCHET Kilpéric ; MOREAU Christophe et CHAUVET Etienne.

Etait absente excusée avec procuration : MELON Martine (pouvoir donné à CHOPET Francis).

Date de la convocation : 12 mai 2014

Monsieur Jacky DURAND, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : Monsieur NOUCHET Kilpéric.

OBJET : Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2014

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2014.

OBJET : Subventions aux associations

Monsieur Guy FRADIN, 2^{ème} adjoint, rend compte au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues et propose à celui-ci de voter les subventions qui seront allouées aux associations pour l'année 2014 et réparties comme suit :

NOM	Montant subvention
ACCA	150
AINES RURAUX CLUB	150
COMITE DES FETES	150
UNC EN AFN	75 x 2 = 150
JEUX INTERVILLAGES	835
TOTAL	1435

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations communales telles qu'elles sont énumérées ci-dessus.

Ces subventions sont inscrites à l'article 6574 du budget 2014.

Le vote des attributions de subventions aux associations diverses est remis à la prochaine réunion.

OBJET : Indemnité du trésorier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas allouer d'indemnité particulière de conseil pour le comptable de la trésorerie de Loudun.

OBJET : Autorisation de poursuites au comptable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne au Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Loudun une dispense permanente et générale pour engager les poursuites par voie de commandement à l'encontre des redevables retardataires pour l'ensemble des titres émis,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document pour mener à bien cette opération.

OBJET : Pertes éteintes cantine

Il est demandé d'inscrire en perte le montant de 43,40 € et d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6542 « Pertes sur créances éteintes ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- INSCRIT en non-valeur le montant de 43,40 € et OUVRE les crédits nécessaires au compte 6542 « Pertes sur créances éteintes ».

OBJET : Devis remise aux normes électriques Salle des Fêtes

Suite à la vérification des installations électriques à la salle des fêtes par l'organisme de contrôle APAVE, la mise en conformité de celles-ci s'avère nécessaire.

Après examen des devis réceptionnés, l'offre de l'entreprise LANDREAU de Loudun est retenue à l'unanimité, au prix de 1679,30 €uros TTC.

OBJET : Demande de logement au Petit Marais

Un dossier de demande de logement ayant été déposé en mairie pour le logement 7 le Petit Marais (refait à neuf par les employés communaux), Monsieur Jacky Durand explique la recevabilité du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner à bail le logement sis au Petit Marais et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Monsieur LEVESQUE YOHAN (avec effet au 1/09/2014 - loyer = 432,22 €).

OBJET : Création de la commission Accessibilité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

· décide de créer une commission accessibilité composée de :

- **Madame Frédérique BISSIRIER**
- **Monsieur Christophe MOREAU**
- **Monsieur Jean-Pierre HOF**
- **Monsieur Jacky DURAND**

OBJET : Désignation délégués SIVOM

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 14-04-11

Considérant que la commune doit être représentée au sein du comité par deux délégués titulaires, ont été désignés les deux représentants ci-dessous :

- Monsieur Jacky DURAND, le maire
- Monsieur Guy FRADIN, 2^{ème} adjoint

OBJET : Demande d'acquisition de terrain

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur André Prouillac en date du 16/04/2014 par lequel il souhaite se rendre acquéreur ou locataire de la parcelle de terrain communale (terrain cadastré C 802) jouxtant son terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **approuve la location de la parcelle de terrain décrite ci-dessus, pour la somme de 24 € par an ;**
- **celle-ci est consentie pour un an et pourra être renouvelée ;**
- **charge Monsieur le Maire de signer la convention de location.**

OBJET : Permanence élections européennes

Le maire a rappelé que les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai, de 8h.00 à 18h.00. Les tours de garde seront les suivants : cf en Mairie

Prochaine réunion de conseil : 2 juillet 2014 à 20h30